



1 semaine de SKI HORS-PISTE

Dans les stations autour de Bourg-Saint-Maurice

Du samedi 14 au samedi 21 mars 2026



ORGANISATRICE

Mathilde Pégard

Tél. : 06 11 74 44 20

@ : mathilde.pegard@gmail.com

DESCRIPTION DE LA SORTIE

1 semaine, au sein du CIHM, de ski hors-piste en se basant à Bourg Saint Maurice avec un guide local que nous connaissons bien. Nous évoluerons, selon les conditions et les choix du guide, dans les stations alentour (Les Arcs, La Plagne, Tignes, La Rosière, Val d'Isère ...).

Nous utiliserons nos skis de randonnée équipés de peaux de phoque et de couteaux (possibilité de louer sur place). Les équipements de sécurité (DVA, pelle, sonde) sont obligatoires mais peuvent être fournis par le guide, si besoin

Nous prendrons les remontées mécaniques des stations puis grimperons en peaux de phoque (ou en chaussures de ski) vers les zones de ski hors-piste, en cherchant à limiter la montée à quelques centaines de mètres chaque jour.

POUR QUI

Au minimum bon skieur toutes neiges, habitué au hors-piste avec localement de fortes pentes. Ayant déjà pratiqué la peau de phoque. Vous êtes senior, la cinquantaine dépassée, voire largement, cette sortie est faite pour vous !

LIEU

Nous serons basés à Bourg Saint-Maurice à l'hôtel Arolla réservé pour 6 personnes. Arrivée le 14 mars à BSM avant 18h, ski 6 jours du 15 au 20 mars, retour le samedi 21 mars

COMBIEN DE PERSONNES

Groupe de 6 personnes

TRANSPORTS VERS ET DEPUIS BOURG-SAINT-MAURICE

Train ou co-voiturage (à organiser éventuellement dès que le groupe est constitué)

PARTICIPATION FINANCIERE : 970 € par personne

Ce qui est compris : 1) hôtel 2*, 7 nuits du 14 au 21, petit-déjeuner du 15 au 21 matin, en chambre de 2 pers avec 2 lits simples, 2) guide 6 jours à partir du 15 mars, 3) Minibus sur place pour aller dans les stations.

Ce qui n'est pas compris : 1) forfaits ski stations (y compris pour le guide, selon stations) 2) AR Paris-Bourg Saint-Maurice, 3) piqueniques du midi (selon conditions météo, déjeuner piquenique en général y compris pour le guide) et dîners (BSM ne manque pas de petits restos), 4) Assurance ski hors domaine skiable et haute-montagne obligatoire (ANCEF ou FFCAM par exemple, incluant responsabilité civile, frais de recherche et de secours, frais de retour au domicile ou à un établissement de soin - informations sur www.passeportmontagne.com) 5) essence pour trajets sur place 6) De manière générale, tout ce qui ne figure pas sous « ce qui est compris »

L'inscription et le règlement seront effectués en ligne via un lien adressé par mail aux personnes intéressées (Cf chapitre Modalités particulières d'inscription ci-après).

Acompte de 155.20 € par carte bancaire à l'inscription

Solde de 814.80 € par débit automatique au plus tard le 1^{er} février 2026

MODALITES PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site www.billetweb.com

1. Une demande de pré-inscription est à envoyer au préalable par mail à l'organisateur Mathilde Pégard mathilde.pegard@gmail.com
2. Lorsque celle-ci est validée le lien d'inscription définitive sur le site **www.billetweb.com** et de paiement du premier acompte vous sera envoyé par mail.
3. A réception de ce lien, votre inscription sera à faire dans les meilleurs délais sur le site www.billetweb.com

CONDITIONS D'ANNULATION

Chaque participant est responsable de sa propre sécurité. Une assurance ski hors domaine skiable et haute-montagne est obligatoire (ANCEF ou FFCAM par exemple incluant responsabilité civile, frais de recherche et de secours, frais de retour au domicile ou à un établissement de soin - informations sur www.passeportmontagne.com, possibilité de la prendre sur place).

CONDITIONS D'ANNULATION A L'INITIATIVE DU PARTICIPANT :

- ✓ Jusqu'à 15 jours avant le départ : 15€ retenus
- ✓ Moins de 15 jours avant le départ : la totalité est retenue, si personne ne remplace la personne qui se désiste

CONDITIONS D'ANNULATION OU DE MODIFICATIONS TARIFAIRES A L'INITIATIVE DE L'ORGANISATEUR :

- ✓ 1 désistement jusqu'à 15 jours avant le départ, nécessité d'un accord du groupe pour continuer à 5 si celui qui s'est désisté n'est pas remplacé
- ✓ Plus de 1 désistement jusqu'à 15 jours avant le départ, il faut annuler la sortie. Remboursement complet de chacun moins 15€

En complément des cas ci-dessus, en cas de très mauvais temps prévu sur la semaine ou d'absence de neige ou de trains annulés, au plus tard le 15 jours avant le départ, il faudra décider collectivement si on abandonne la sortie. Dans **ce cas chacun aura le risque de perdre environ 150€ si le bureau des guides estime lui que la sortie est possible. Si la sortie est maintenue, voir conditions sur guidesdesarcs.com pour les jours inskiables.**